

DÉPARTEMENT  
06 - ALPES-MARITIMES

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Nombre de conseillers

• en exercice	15
• présents	13
• votants	14
• absents	2
• exclus	0

De la commune La Tour Sur Tinée

Séance du 16 septembre 2022 à 18 heures 30

**Date de convocation :**  
09 septembre 2022

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

**Date d'affichage :**  
09 septembre 2022

**Objet**  
2022\_55 Tarification  
régularisation des gîtes

M. ROUX Thierry

Étaient présents :

S. PAVESIO, L. LEQUINIOU, N. TAGLIAFERRI, E. MARSON, N. GODIN, I. UBALDI, Y. LAFAYE, N. DANIEL, M. COTTEREAU, D. TRUCCHI, P. MC CLURE, N. DESSENANTE

Secrétaire de séance :

Mme COTTEREAU Magali

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu de régulariser les tarifs de la location des gîtes communaux.

Concernant le gîte le Pueblo à Roussillon:

Monsieur Le Maire propose d'établir un contrat de location pour chaque réservation et de fixer le montant (avec le ménage compris) :

- Gîte du PUEBLO : 70 € /nuitée,  
220 €/semaine -saison haute avril à septembre  
et 170 €/semaine -saison basse octobre à mars  
Dépôt de garantie 250 €

Après une semaine de location, un tarif dégressif sera appliqué, le prix de la nuitée sera de 30 €.

Concernant les gîtes de LA TOUR:

Monsieur Le Maire propose d'établir un contrat de location pour chaque réservation et de fixer le montant (avec le ménage compris) :

- Gîte de la Casette : 100€/nuitée  
300 €/semaine  
Dépôt de garantie 250€
- Gîte du Castellar : 50 €/nuitée  
170 €/semaine  
Dépôt de garantie 250 €
- Gîte de la POSTE: 90 €/nuitée  
270 €/semaine  
Dépôt de garantie 250 €

Possibilité de louer au mois exceptionnellement les gîtes du Castellar (300 € + 50 € charges) et LA POSTE (500 € + 50 € charges).

Oùï les explications de M. Le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des membres présents:

- 9 pour,
- 3 contre (Mme N. TAGLIAFERRI, Mme N. DANIEL et Mme I. UBALDI)
- 2 abstentions (Mme M. COTTEREAU et M. N. DESSENANTE)

**Approuve** la proposition de Monsieur le Maire et le mandate ou un adjoint délégué pour signer tous les documents nécessaires à sa mise en oeuvre et pour encaisser les locations correspondantes.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

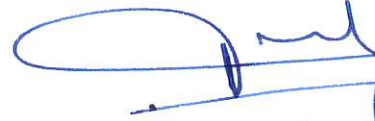
**AR Prefecture**

006-210601449-20220916-2022\_55-DE  
Reçu le 19/09/2022  
Publié le 19/09/2022

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture De NICE le .  
Publié ou notifié le .

Fait à La Tour, le 16 septembre 2022

Le Maire

  
Le Maire  
Thierry ROU

